

Équipe : C PAUL-BERT RENNES Bonnets **B**  
 TEMPS MORT / PERIODE   /

**RÉSULTAT B**   
**FINAL : N**

COMPÉTITION : CHAMPIONNAT IRGO U10  
 LIEU : Rennes  
 DATE : 29/09/2024 HEURE : 16h30

**FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION**  
**RAPPORT DE MATCH - WATER-POLO**

SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : ..... CHRONO : ..... IUF N° : .....  
 SECRÉTAIRE : ..... IUF N° : ..... 30' / 20' : ..... IUF N° : .....  
 JUGE DE BUT : ..... IUF N° : ..... JUGE DE BUT : ..... IUF N° : .....

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
1129093	REILLER Kelig				ENTRAÎNEUR
					ENTRAÎNEUR ADJOINT
					SUPPLÉANT

Code	Période	Code	Période	Code	Période

TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE	TEMPS	B	N	CODE	SCORE

RÉSULTAT	B	N
1ère PÉRIODE	0	0
2e PÉRIODE	0	0
3e PÉRIODE	0	0
4e PÉRIODE	10	1
PÉNALTY		

Équipe : LAVAL WATER-POLO (équipe 2) Bonnets **N**  
 TEMPS MORT / PERIODE   /

IUF	NOMS - PRÉNOMS	NAISS.	X	N°	BUTS
					ENTRAÎNEUR
					ENTRAÎNEUR ADJOINT
					SUPPLÉANT

Code	Période	Code	Période	Code	Période

NOMS - PRÉNOMS	IUF	SIGNATURE
DÉLÉGUÉ BLANC		
DÉLÉGUÉ NOIR		
ARBITRE		
ARBITRE		
DÉLÉGUÉ F.F.N		

SIGNATURES DES DÉLÉGUÉS DES CLUBS (concernant les sanctions)

Codes : E = Exclusion / B = But / P = Pénalty  
 EDAP = Exclusion déf. avec rempl. après 4min.  
 A = Accident / R = Réclamation / TM = Temps Mort  
 C(J)E = Carton Jaune (Equipe) /CR = Carton Rouge

NOTE : L'arbitre est tenu d'informer oralement que le fait de contresigner la feuille de match ne vaut pas reconnaissance ou acceptation des fondements de la faute infligée mais indique seulement que le délégué connaît l'existence de la sanction.